

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 5

Artikel: Bibliothèque militaire fédérale [correspondance]
Autor: Moschell, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOTHÈQUE MILITAIRE FÉDÉRALE.

(Correspondance.)

Genève, le 23 février 1865.

Messieurs les rédacteurs,

Les journaux annoncent que l'extension prise par la bibliothèque militaire fédérale nécessite l'impression d'un supplément à son catalogue. Personne plus que moi n'apprécie les services que cette bibliothèque est appelée à rendre, surtout depuis la décision du Conseil fédéral qui permet aux officiers de l'utiliser *chez eux* et en dehors du service militaire, mais il me semble que le département militaire en augmenterait considérablement et la valeur et l'utilité en y déposant soit les originaux, soit des copies, des rapports inédits des très nombreuses commissions nommées pour l'examen de questions militaires, et ceux des officiers envoyés en commission à l'étranger, travaux qui, actuellement, sont relégués dans les archives du palais fédéral. Ainsi ce serait rendre un grand service à notre état-major que de lui permettre de consulter, par exemple, les résultats des nombreuses expériences comparatives faites sur l'artillerie lisse et les canons rayés, sur les différentes armes portatives, sur les poudres de guerre, et sur bien d'autres sujets. Si une section de travaux manuscrits était ainsi créée dans la bibliothèque militaire fédérale, je ne doute pas que la société militaire n'y déposât les mémoires couronnés dans les concours ouverts par elle, et que bon nombre d'officiers n'y envoyassent les résultats de leurs travaux particuliers, que, pour bien des causes, ils ne peuvent publier.

L'adoption de cette mesure aurait donc une haute valeur, car elle permettrait aux officiers de mettre à profit une foule de documents actuellement perdus pour eux, et d'autant plus précieux qu'ils sont inédits et même ignorés pour la plupart.

Si, comme je n'en doute pas, vous joignez vos vœux aux miens, pour que le supplément au catalogue de la bibliothèque militaire fédérale consacre cette très utile innovation, j'espère, messieurs les rédacteurs, que vous voudrez bien non-seulement faire parvenir cette demande à qui de droit, par l'intermédiaire de votre estimable *Revue*, mais aussi l'appuyer de votre influence.

C'est dans cet espoir que je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

J. MOSCHELL,

capitaine du génie à l'état-major fédéral.